

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton

-----



## Délibération n° 13-02 du 12 novembre 2020

### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE FORMATION DES CADRES ET DES DIRIGEANTS – ANNÉE 2020.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n° 87-X-11 du 30 octobre 1987 définissant les modalités d'application du critère de répartition des subventions de fonctionnement allouées aux différents comités départementaux de sport,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- ALLOUE aux comités départementaux sportifs, au titre de l'année 2020, les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 32 107 euros :

• Comité départemental d'athlétisme	3 143 euros
• Comité départemental d'aviron	1 296 euros
• Comité départemental de billard	1 144 euros
• Comité départemental de boxe française	1 525 euros
• Comité départemental de cyclisme	1 525 euros
• Comité départemental de cyclotourisme	1 296 euros
• Comité départemental d'éducation physique et gymnastique volontaire	3 878 euros
• Comité départemental d'équitation	1 830 euros
• Comité départemental d'étude et de sports sous-marin	1 830 euros
• Comité départemental de golf	1 830 euros
• Comité départemental de hockey sur gazon	1 144 euros
• Comité départemental de montagne et d'escalade	1 830 euros
• Comité départemental des offices municipaux des sports	1 525 euros
• Comité départemental de la fédération française de pétanque et jeu provençal	1 830 euros
• Comité départemental omnisports des policiers	1 830 euros
• Comité départemental de tir	1 830 euros
• Comité départemental de twirling	1 296 euros
• Comité départemental de sport universitaire	1 525 euros

- ALLOUE aux comités départementaux sportifs, au titre de la formation des cadres et des dirigeants pour l'année 2020, les subventions suivantes, pour un montant total de 14 688 euros :

• Comité départemental de cyclotourisme	304 euros
• Comité départemental de la fédération française étude et sport sous-marin	8 500 euros
• Comité départemental de montagne et d'escalade	950 euros
• Comité départemental de la fédération française de pétanque et jeu provençal	3 230 euros

- Comité départemental de la fédération française sportive de police national 500 euros
- Comité départemental de twirling 1 204 euros

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*